

27 juin 2024

Service public de distribution d'électricité : une consolidation du modèle de contrat de concession

La FNCCR, France urbaine et Enedis se sont accordées sur une évolution de rédaction contractuelle du nouveau modèle de contrat de concession « pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés de vente », qui date de 2017, ainsi que sur les précisions à apporter sur ses modalités d'exécution.

Dans le cadre du suivi de ce modèle, les discussions entre les parties prenantes ont abouti à la sécurisation juridique de la clause indemnitaire de fin de contrat.

Elles ont également arrêté ensemble une méthode de renouvellement des programmes pluriannuels d'investissement.

Elles ont enfin clarifié les modalités de prise en compte, dans la redevance de concession, des dépenses liées à la transition énergétique (terme I).

Ces avancées concrétisent leurs relations de confiance et de coopération.

Elles seront également actées dans le cadre d'un protocole d'accord plus global que la FNCCR conclura avec Enedis à l'occasion de son 39^{ème} Congrès à Besançon, le 26 juin prochain, en vue de conforter la place des réseaux au cœur de la transition écologique dans les territoires.

Contacts presse :

FNCCR Sandrine GUIRADO - s.guirado@fnccr.asso.fr T. 0686794292

France urbaine Pierre LOGETTE - p.logette@franceurbaine.org T. +33 (0)7 56 82 02 21

Enedis - James DAMBRINE - james.dambrine@enedis.fr T +33 (0)6 38 16 50 92

A propos de la FNCCR :

La FNCCR : les services publics en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 900 collectivités regroupant 61 millions d'habitants en France

continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.

A propos d'Enedis :

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 40 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

A propos de France urbaine :

Présidée par Johanna Rolland, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole, France urbaine est l'association de référence des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes. C'est une association de collectivités qui incarne la diversité urbaine et promeut l'Alliance des territoires. Portée par des élus de toutes tendances politiques, l'association est composée de 110 membres. Elle représente 2000 communes de toutes tailles dans lesquelles réside près de 30 millions de Français.